

◆ **Sécurité.**

Sur le parcours, la sécurité est assurée par des signaleurs qui veilleront également au bon déroulement de l'épreuve.

Afin d'éviter la mise en œuvre de recherches inutiles, tout concurrent qui abandonne doit remettre son dossard à l'organisation dans les plus brefs délais.

Présence d'une équipe de secouristes qui pourra, si nécessaire, être mobilisée en cas d'accident ou de blessure sur le parcours. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les participants qui ne respectent pas l'itinéraire prévu pour la course.

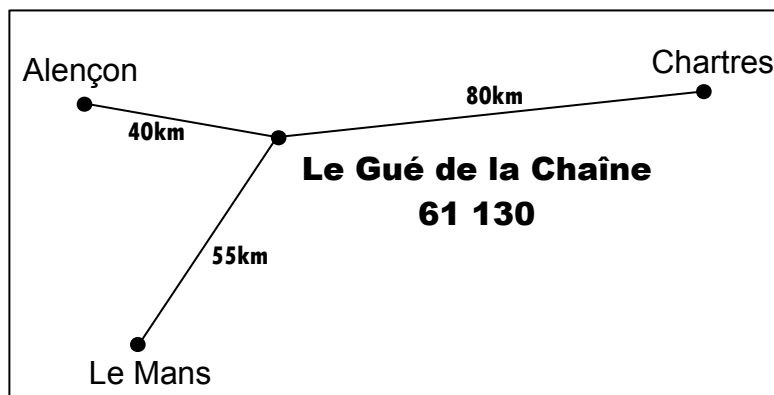
Le comité d'organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès de :

Mutuelles du Mans Assurances 13 rue Boucicaut, 61130 Bellême.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

◆ **Droit d'image**

Du fait de son inscription, tout concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite lui permettant d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.



Samedi 18 avril 2015
Le Gué de la Chaîne (Orne)

Trail du Perche

Course Nature
15 km

Au cœur de la
forêt de Bellême

Départ : 14h00

Organisé par

Sports & Loisirs, Le Gué de la Chaîne (61 130)
Athlétic Club Mortagnais (61 400)

Bulletin d'engagement.

Compléter et joindre :

- **chèque d'engagement** à l'ordre de : Association Sports & Loisirs.
droits d'engagement 10€ (12€ le jour même).
- **copie de licence ou d'un certificat médical** (voir ci-dessous).

À retourner avant le 11 avril 2015 à

Frédéric Andrieux, 6 rue du Carrouge, 61 130 Le Gué de la Chaîne.

Renseignements

☎ : 02 33 73 08 26 ou par 💻 : Frederic.Andrieux@ac-caen.fr

NOM :

PRENOM :

Année de naissance : **sexe** : F M

Adresse :

Localité : **code postal** :

Adresse e-mail :

Renseignements complémentaires

Nom d'équipe ou de club (trophée Pierre OBLIN) :

licencié FFA, N° de licence :
(OBLIGATOIRE : joindre photocopie de la licence).

Licencié FSCF, FSGT, l'UFOLEP avec mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Fédération : **N° de licence** :
(OBLIGATOIRE : joindre photocopie de la licence).

Non licencié : joindre **OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MEDICAL** (photocopie acceptée) de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Pas d'inscription par téléphone

Règlement du Trail du Perche.

Le trail est une course pédestre disputée en semi-autosuffisance. Un camelbak ou un porte gourde est conseillé. Courir en autosuffisance est recommandé.

◆ **Parcours**

Distance : 15 km.

Horaire : 14h00

Le départ de la course est situé dans le bourg du Gué de la Chaîne. Le parcours est constitué de routes, chemins et sentiers forestiers. Le parcours est l'objet d'un balisage spécifique. Les points de repère établis sur le parcours seront décrits et indiqués verbalement par les organisateurs au moment du départ.

Les concurrents doivent suivre scrupuleusement le parcours balisé par l'organisation et s'engagent à respecter l'environnement et les propriétés traversées.

L'organisation assurera la fermeture du parcours derrière les derniers participants.

◆ **Inscription.**

Conformément à la législation en vigueur, joindre obligatoirement à l'inscription, la photocopie **d'une licence d'athlétisme ou de course pédestre en cours de validité** ou **d'un Pass'running** ou encore d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** (certificat de moins d'un an par rapport à la date de la course) ou sa photocopie

Age minimal : 18 ans (coureur né en 1997 et avant)

Pour les mineurs (pas encore 18 ans à la date de la course), **l'autorisation parentale est obligatoire.**

◆ **Récompenses**

- **Récompenses** (coupes, trophées, médailles) **aux trois premiers au scratch** (classement hommes, classement dames).

- **Récompense au premier (hommes, dames) par catégorie** (prix non cumulables).

- **Trophée Pierre OBLIN** attribué à **l'équipe la plus nombreuse à l'arrivée de la course** (intitulé de l'équipe rigoureusement identique pour tous les membres d'une même équipe sur le bulletin d'engagement).

- Une récompense peut être accordée à tous les participants de la course à leur arrivée sous forme de tirage au sort.

◆ **Ravitaillement.**

La course dispose d'un point de ravitaillement sur le parcours. Selon les conditions météorologiques un second point de ravitaillement peut être établi.

Ravitaillement à l'arrivée.